

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de frs 1'000'000.- pour la réalisation de la 5<sup>ème</sup> étape 2010-2011 du Plan décennal des écoles.*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

En 2001, le service d'urbanisme et bâtiments (URBAT) établissait un bilan de l'état des bâtiments scolaires de la ville afin de dresser une liste des travaux à entreprendre sur une période de 10 ans. Ce document a été nommé " Plan décennal des écoles. "

En novembre 2001, le Conseil communal en prenait acte. Son montant s'élevait alors à frs 9'032'000.-. Décision fut prise de voter les dépenses en 5 tranches de 2 ans chacune.

La 4<sup>ème</sup> étape s'est bouclée au 31 décembre 2009. Le total des crédits accordés à ce jour se monte à frs 6'171'000.- et le total des dépenses à frs 6'129'020.-.

La réalisation de la 5<sup>ème</sup> étape des travaux pour les années 2010 – 2011 nécessite un crédit d'investissement de frs 1'000'000.-, réparti à raison de frs 500'000.- en 2010 et frs 500'000.- en 2011.

### Etat de la situation

Le programme des travaux établi en 2001 a dû être modifié en cours de route, en raison, notamment, des travaux réalisés au collège Léon-Michaud pour l'assainissement du bâtiment suite au problème posé par la présence d'amiante et, d'autre part, de diverses priorités qu'il a été nécessaire de fixer. La Municipalité a également décidé de diminuer les montants de certaines étapes.

Par ailleurs, il est rappelé que lors de l'établissement de la 1<sup>ère</sup> demande de crédit d'investissement, il avait été prévu que le service de l'urbanisme et des bâtiments fasse un bilan de l'étape précédente, pour chaque nouvelle demande de crédit. C'est dans ce but que vous est présentée ci-dessous la 4<sup>ème</sup> étape.

### Bilan de la 4<sup>ème</sup> étape

Les travaux de cette 4<sup>ème</sup> étape concernaient essentiellement le collège de Fontenay, le collège de la Place d'Armes ainsi que l'école des Jordils, à savoir :

*a. Collège de Fontenay*

Bâtiment principal :

Installation d'un ascenseur reliant tous les niveaux. Peinture complète des cages d'escaliers, dégagements, couloirs et WC. Réfection des carrelages et plafonds dans les dégagements. Remplacement de luminaires.

Pavillon de l'école enfantine :

Remplacement des vitrages et des sols des classes.

Salle de gymnastique 2 :

Remplacement de la porte d'entrée. Peinture des façades et peinture des locaux intérieurs.

Coût total des travaux frs 479'738.-.

*b. Collège de la Place d'Armes*

Installation d'un ascenseur reliant tous les niveaux. Remplacement de l'éclairage dans les halls, corridors, cages d'escaliers et WC. Peinture complète des halls, corridors, cages d'escaliers et WC. Modification du plafond des combles et pose d'isolation sur toute la partie centrale non isolée.

Coût total des travaux frs 414'132.-.

*c. Ecole des Jordils*

Remplacement des stores du pavillon.

Coût total des travaux frs 45'300.-.

En finalité, les travaux devisés à frs 1'000'000.- ont été bouclés pour le montant de frs 970'818.- pour cette 4<sup>ème</sup> étape, y compris frs 31'648.- à titre d'intérêts intercalaires pour l'ensemble du crédit.

**Travaux prévus pour la 5ème étape 2010-2011**

Comme annoncé précédemment, certaines priorités dans l'exécution des travaux ont dû être modifiées lors des étapes précédentes, soit en fonction de l'urgence, soit, en fonction de l'ensemble des travaux à effectuer dans l'un ou l'autre des immeubles. Les principaux changements ont eu lieu au collège Léon-Michaud pour la réfection du bâtiment suite à l'élimination de l'amiante. Certains travaux ont également été reportés pour des raisons financières, la Municipalité ayant décidé de diminuer le montant accordé pour certaines étapes. Le choix s'est fait en fonction du degré d'urgence lié à l'amélioration des bâtiments.

**Liste des travaux***a) Salle de gymnastique Léon-Michaud construite en 1975*

Remplacement de tous les vitrages métalliques actuellement en simple verre et profils métalliques non isolés d'une valeur U : 2.5 w/m<sup>2</sup> environ par de nouveaux vitrages en verre isolant et profils métalliques isolés, de manière à réaliser une importante économie d'énergie.

Remplacement des rideaux de séparation des salles qui se déchirent de plus en plus et ne correspondent plus aux normes de sécurité actuelles.

Remplacement des luminaires vétustes pour lesquels il n'est plus possible de trouver les pièces de rechange correspondantes. Les nouveaux luminaires permettront aussi d'obtenir un meilleur éclairage avec une consommation moindre.

Peinture sur les murs sales et défraîchis.

*b) Collège de la Place d'Armes*

Toutes les salles sont équipées de rideaux pare-soleil et d'obscurcissement qu'il est urgent de changer, car ils sont tous usés par le soleil et se déchirent.

Les chapes à séchage rapide de 2 classes, exécutées il y a une vingtaine d'années, se sont complètement fendues avec, pour conséquence, le fait que le revêtement des sols s'est déformé, ce qui représente un danger de chute pour les élèves et d'infiltration d'eau dans le sol, lors des nettoyages. Pour ces raisons, il est indispensable de les remplacer.

Les fenêtres actuelles en verre isolant ont été posées en 1983. A l'époque, il s'agissait de fenêtres convenables en bois. Toutefois, il apparaît que leur isolation phonique laisse à désirer, notamment au niveau de l'appartement du concierge. En effet, le bruit provenant de l'extérieur (route, sortie des établissements publics de la Rue des Remparts, personnes qui viennent jouer ou discuter dans la cour jusque tard le soir) est important, au point qu'il devient pénible d'habiter cet appartement.

*c) Collège du Cheminet*

Construit en 2001, le collège du Cheminet possède une salle pour l'enseignement de la cuisine. Le sol est en carrelage et le plafond en béton. De par sa conception, ce local résonne fortement et est donc très bruyant. De ce fait, les élèves doivent parler fort et le ton monte entre eux, ce qui crée des tensions. Afin d'éviter ce problème, la direction demande de poser un plafond acoustique.

Le coût des travaux de cette 5<sup>ème</sup> étape comprend les charges annuelles d'exploitation qui s'élèvent à frs 117'000.-. Elles englobent les frais d'intérêts variables du capital investi, à raison de frs 17'000.- et les amortissements à raison de frs 100'000.-. Les frais d'entretien ne sont pas modifiés.

**Travaux reportés**

Les montants budgétisés pour les 5 étapes du plan décennal ont été modifiés en cours de route par la Municipalité en fonction d'autres travaux prévus et en fonction des disponibilités financières de la commune. Le tableau ci-dessous présente, par étape, les montants budgétisés, accordés et dépensés.

Etapes	Montants budgétisés	Montants accordés	Montants dépensés
1 <sup>ère</sup> étape	frs 1'973'000.00	frs 1'973'000.00	frs 2'014'726.00
2 <sup>ème</sup> étape	frs 2'092'000.00	frs 886'000.00	frs 832'249.00
3 <sup>ème</sup> étape	frs 2'185'500.00	frs 2'312'000.00	frs 2'311'227.00
4 <sup>ème</sup> étape	frs 1'649'000.00	frs 1'000'000.00	frs 970'818.00
5 <sup>ème</sup> étape	frs 1'132'500.00	frs 1'000'000.00	
Total	frs 9'032'000.00	frs 7'171'000.00	frs 6'129'020.00

Les travaux reportés consistent principalement en :

- L'installation d'un paratonnerre sur les 4 bâtiments du complexe de Fontenay pour un montant de frs 165'000.- ;
- Le remplacement de l'isolation des conduites dans le caniveau entre la salle de gymnastique et le collège Léon-Michaud pour un montant de frs 30'000.- ;
- L'agrandissement du parc à voitures du collège de Fontenay pour un montant de frs 50'000.- ;
- La réfection des grilles de clôture du collège de la Place d'Armes pour un montant de frs 120'000.- ;
- Le remplacement des cylindres du collège de la Place d'Armes pour un montant de frs 27'000.-.

Leur montant global s'élève donc à environ frs 400'000.-. Il convient de préciser encore que le choix des travaux à reporter s'est fait selon deux critères : d'une part, en fonction de l'urgence et, d'autre part, en fonction de leur montant, afin de ne pas dépasser les crédits accordés.

Le tableau suivant donne la liste complète des travaux reportés, ceux à exécuter dans cette 5<sup>ème</sup> étape, ainsi que le détail des coûts.

<b>PLAN DECENNAL DES ECOLES</b>
<b>Devis des travaux de la 5<sup>ème</sup> étape 2010 - 2011</b>

#### A. Travaux reportés des étapes précédentes

Bâtiment	CFC	Travaux	Devis	Total
Collège de Fontenay	223.0	Installation d'un paratonnerre sur les 4 bâtiments	165'000.-	Reporté
Collège Léon-Michaud	225.0	Remplacement isolation de conduite dans caniveau	30'000.-	Reporté

#### B. Travaux prévus dans l'étape N° 5

Collège de Fontenay	400.0	Agrandissement du parc à voitures	50'000.-	Reporté
Collège de la Place d'Armes	400.0	Réfection des grilles de clôture	120'000.-	Reporté

#### C. Nouveaux travaux

Salle de gym Léon-Michaud	221.3	Remplacement des vitrages	515'000.-	505'000.-
	277.0	Remplacement des rideaux de séparation	92'000.-	89'000.-
	285.1	Peinture des murs	22'000.-	22'000.-
	230.0	Remplacement de l'éclairage	65'000.-	65'000.-
Collège de la Place d'Armes	228.0	Remplacement complet des rideaux	140'000.-	140'000.-
	221.0	Remplacement des fenêtres appartement concierge	45'000.-	45'000.-
	281.0	Remplacement sol et chape 2 classes	25'000.-	25'000.-
	276.0	Remplacement des cylindres	27'000.-	Reporté
Collège du Cheminet	283.0	Plafond acoustique dans la cuisine ménagère	10'000.-	13'000.-
TOTAL des travaux à exécuter			1'306'000.-	904'000.-
	600.0	Divers et imprévus 8%		70'000.-
	540.0	Intérêts intercalaires		26'000.-

TOTAL demande de crédit	<b>1'000'000.-</b>
-------------------------	--------------------

## Conclusion

Le montant total prévu en 2001, pour la réalisation des 5 étapes du plan décennal des écoles se montait à frs 9'032'000.-. Actuellement, la somme dépensée est de frs 6'129'020.-. Si l'on ajoute le montant de frs 1'000'000.- prévu pour la 5<sup>ème</sup> étape, le solde s'élève à frs 1'902'980.-.

Comme cela a été exposé ci-dessus, certains travaux prévus dans ce plan décennal n'ont pas été exécutés dans les 5 étapes du plan. Leur montant se chiffre à environ frs 400'000.-. Pour cette raison, nous vous proposons de réaliser une 6<sup>ème</sup> étape de travaux comprenant les frs 400'000.- des travaux non réalisés ainsi qu'une étape d'entretien supplémentaire pour le parc immobilier scolaire.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux du « plan décennal des écoles » ;

Article 2: Un crédit d'investissement de frs 1'000'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 3553 « Réfection bâtiments scolaires étape 5 » et amortie en 10 ans au plus ;

Article 4 La Municipalité est autorisée à prévoir la réalisation d'une 6<sup>ème</sup> étape de travaux pour le parc immobilier scolaire à concurrence du solde du montant initial alloué au plan décennal des écoles.

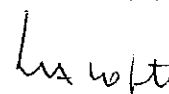
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur P.-A. Treyvaud